



REPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIERS



COORDINATION NATIONALE REDD+

Projet de soutien à la préparation à la Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+)

FORMALISATION DES OUTILS DU SNSF ET DU NRF

Rapport de la retraite

Composante 4 : Conception de systèmes nationaux de suivi forestier et d'information sur les garanties

A8C4. du PTBA 2021 du don additionnel

Financement : Don FCPF TF 0A8880 administré par le groupe de la Banque mondiale

Janvier 2021

1. Mise en situation

1.1. Contexte et justification

Le Togo se trouve actuellement dans la première phase du processus de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) dont l'une des exigences de cette phase est la mise en place d'un système efficace et transparent de surveillance des forêts. Cette exigence a été établie lors de la 16^{ème} Conférence des Parties à Cancun (Mexique) en 2010 et stipule que chaque pays signataire doit établir « **un système national fiable et transparent de surveillance des forêts (SNSF) pour le suivi et la notification des activités** ».

Le SNSF est un système qui permet à un pays engagé dans le processus REDD+ de fournir des données et informations de qualité sur ses forêts lui permettant de mesurer, de notifier et de vérifier (MNV) les sources d'émission de carbone d'origine forestière ou les puits d'absorption de carbone. Pour qu'un pays REDD+ dispose d'un SNSF efficace, il faut que les outils utilisés pour la collecte et la mesure des informations soient reconnus, acceptés par tous les acteurs et surtout intégrés dans les politiques nationales.

Les exigences techniques opérationnelles et le contexte national influencent la structure des dispositifs institutionnels. Au niveau opérationnel, les méthodologies et les outils combineront souvent les diverses approches d'inventaire du carbone forestier, celles-ci recourant à la fois à la télédétection et à des mesures au sol pour l'estimation des émissions anthropiques de gaz à effet de serre par les sources et absorptions par les puits, des stocks de carbone forestiers et des changements de superficies forestières en lien avec les activités REDD+.

Pour maintenir une solide efficacité opérationnelle, les dispositifs institutionnels doivent établir des cadres permettant de :

- ✓ Formaliser les outils, les méthodes, le processus et les mandats pour la collecte des données, leur transformation et leur partage entre institutions et pour spécifier les responsabilités afin d'éviter les doublons ;
- ✓ Mettre en place des processus d'assurance et de contrôle qui puissent garantir la qualité des données (par ex. pour les données spatiales et les mesures concernant les bassins de carbone) ;
- ✓ Rechercher une amélioration constante, à travers notamment la documentation des opportunités et des processus d'intégration de ces améliorations ;
- ✓ Renforcer les compétences du personnel à travers des programmes de Formation permanente.

En vue de pouvoir formaliser les outils et méthodes de son système national de surveillance des forêts, le Togo à travers la coordination nationale REDD+, a organisé des rencontres d'échanges avec les membres de la commission des textes du Ministère de l'environnement et des ressources forestières (MERF) sur la manière d'aborder le sujet. Ces échanges se sont soldés par la définition d'une feuille de route pour l'élaboration des textes de formalisation.

Conformément à cette feuille de route :

- La coordination nationale REDD+ a partagé avec les membres de la commission la documentation nécessaire à exploiter pour la réalisation de l'activité. Cette documentation porte sur le SNSF, le NRF et le système d'archivage du MERF ;

- Une rencontre a été organisée pour échanger et harmoniser la compréhension sur le contenu des documents et les types de textes probables à produire ;
- Il a été prévu que les membres de la commission des textes et de la coordination nationale REDD+ se retrouvent en une retraite pour analyser l'ensemble des documents relatifs au SNSF en vue de proposer les drafts de textes de formalisation des outils du SNSF.

C'est dans ce cadre que du 18 au 23 janvier 2021, une rencontre de travail organisée par la coordination nationale REDD+, a regroupé dans la salle de conférence de l'hôtel La vie à Notsè, une dizaine de personnes composée des membres de la commission des textes du MERF et de la coordination nationale REDD+.

1.2. Objectifs poursuivis

L'objectif global poursuivi à travers cette retraite est de produire les drafts de textes de formalisation des outils du SNSF

De manière spécifique, il s'est agi de :

- ✓ Faire la revue bibliographique et d'analyse les documents élaborés dans le cadre du SNSF au Togo ;
- ✓ Elaborer les drafts de documents de formalisation du SNSF ;
- ✓ Définir les prochaines étapes du processus.

2. Mise en œuvre de l'atelier

2.1. Déroulement des travaux de l'atelier

Les travaux se sont déroulés en deux phases : le cérémonial d'ouverture et la phase technique.

2.1.1. La cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été marquée par 02 interventions :

- Le mot de bienvenue du Coordonnateur national REDD+, Dr. DITOATOU Kanfitine. Il a dans son mot de bienvenue remercié les participants pour avoir effectué le déplacement sur Notsè dans le cadre de la formalisation des outils du SNSF et du NRF. Il a ensuite rappelé le contexte de la retraite et a achevé son mot par le souhait que les travaux permettent d'atteindre les résultats escomptés.
- L'ouverture des travaux de l'atelier par le Secrétaire Général du ministère de l'environnement et des ressources forestières, le Lt-Col DIMIZOU Aoufoh K. Il a dans son mot d'ouverture, remercié les participants pour leur disponibilité à élaborer ces drafts de documents. Le SG a poursuivi en précisant qu'il porte deux casquettes ; celle d'un acteur et celle de l'utilisateur. En tant qu'acteur il est le président du comité de pilotage du projet P-REDD+ ce qui signifie que l'obtention des résultats escomptés de la retraite lui incombe. En tant qu'utilisateur, il sera la personne responsable de veiller à la mise en œuvre des résultats de cette retraite. Il a également rappelé l'importance qu'il attache à ces travaux dont les résultats permettront au Togo d'être bien évalué par le comité international de la Convention cadre des nations unies sur les changement climatique

(CCNUCC). En fin, Il a remercié la coordination nationale REDD+ pour l'initiative puis a déclaré ouverts les travaux de la retraite d'élaboration du draft des documents de formation des outils du SNSF et du NRF.

2.1.2. La phase technique des travaux

Les travaux de la phase technique se sont déroulés en trois (03) étapes à savoir : une plénière pour convenir de la méthodologie et les points d'attentions qui devront faire l'objet de formalisation, la 2^{ème} étape qui est marquée par les travaux en commission et 3^{ème} étape est la plénière pour valider chacun des textes.

❖ Première étape: la plénière introductive

La méthodologie adoptée au cours de cette étape a consisté d'abord à expliquer chacun des outils devant faire l'objet de formalisation (par les responsables de la cellule MRV) puis de retenir consensuellement les parties essentielles à régler et convenir de la nature des textes à élaborer (arrêté ou décret) selon les documents. A la suite des débats portant sur chaque document, les participants se sont convenus sur le contenu et le plan de rédaction de chacun des textes à élaborer. Cette étape a duré une journée (la journée de lundi).

Pour un travail plus efficace, les participants ont été répartis en deux groupes de travail pour la suite des travaux.

❖ Deuxième étape: les travaux en commission

Elle a duré trois jours (mardi à jeudi), et a été marquée par la constitution des groupes de travail suivi des travaux en commission. Chaque groupe avait pour cahier de charge d'élaborer un certain nombre de textes (deux pour l'un et trois pour l'autre) pour formaliser un certain nombre de documents donnés.

❖ Troisième étape: la plénière restitutive

Elle a été marquée par la présentation, en plénière, des drafts de textes issus des travaux en commission suivie de leur validation. A cet effet, après trois jours d'intense travail en groupe, tous les participants se sont retrouvés en plénière où chaque texte élaboré au niveau des groupes a été parcouru et analysé point par point (section par section, chapitre par chapitre, article par article) avant d'être validé d'un commun accord par tous les participants. Cette étape a duré deux jours (vendredi à samedi).

Les documents ayant été formalisés sont contenus dans le tableau ci-dessous.

Tableau : Les documents analysés avec les textes les formalisant

N°	Documents à formaliser	Texte juridique à élaborer
1	Manuel d'interprétation des images satellitaires	Arrêté
2	Méthodologie de réalisation des inventaires forestiers au Togo	Arrêté
3	Procédure d'élaboration du NRF du Togo	Arrêté
4	Système national de surveillance des forêts (SNSF)	Décret
5	Système d'archivage du MERF	Arrêté

Les drafts des textes juridiques élaborés lors de la retraite sont en annexe de ce rapport.

3. Echange sur les alternatives à adopter pour poursuite des activités à la fin de la phase de préparation

La retraite de Notsè a été une occasion pour la coordination nationale REDD+ d'échanger avec les membres de la commission des textes juridiques du MERF sur les alternatives à prendre pour assurer la poursuite des activités à la fin de la phase de préparation au processus REDD+. Ces échanges ont permis de jeter un regard sur les cadres juridique et institutionnel que les autres pays REDD+ de la sous-région ont adoptés pour entamer la mise en œuvre de leur stratégie notamment la Côte-d'Ivoire, le Burkina-Faso, ou ceux des autres régions de l'Afrique à savoir Madagascar, Cameroun, RDC ou le Congo. Il a été convenu de poursuivre la réflexion et d'organiser une rencontre à Lomé regroupant la coordination nationale REDD+ et la commission des textes autour du Secrétaire Général du MERF en vue de convenir sur la démarche à suivre.

4. Définition des prochaines étapes. Les prochaines étapes du processus de formalisation des outils du SNSF et du NRF sont définies comme suit :

- Elaborer le rapport de la retraite (*semaine du 25 au 29/01/2021*)
- Identifier (cibler) les personnes ressources (les techniciens) pour analyser et observer, au plan technique, des drafts de textes élaborés (*semaine du 25 au 29/01/2021*) ;
- Organiser un atelier de consolidation et de validation des drafts des documents élaborés avec ces personnes ressources ciblées (*semaine du 15 au 19/02/2021*) ;
- Produire les versions finales des documents à partager avec la Banque, pour avis technique (*semaine du 22 au 26/02/2021*) ;
- Enclencher la procédure d'adoption en les soumettant au ministre (semaine du 08 au 12/03/2021).

5. Conclusion

La retraite d'élaboration des textes de formalisation des outils de SNSF et du NRF a permis de produire cinq (05) drafts de textes juridiques dont quatre (04) arrêtés et un (01) décret. Ces textes visent à régler le système de surveillance des forêts (SNSF), l'élaboration du rapport sur le niveau de référence du Togo (NRF) et le système d'archivage du MERF.

Le travail en comité plus réduit s'est avéré très productif, ce qui a permis d'obtenir les résultats escomptés de la retraite. Toutefois pour que le processus soit plus participatif, il faut que d'autres techniciens donnent leurs avis sur les projets de textes élaborés en vue d'améliorer leur qualité, d'où la nécessité d'organiser cet atelier annoncé dans la rubrique « les prochaines étapes ».

Fait à Notsé le 23 janvier 2021

Le rapporteur

Assistante MRV/SE

AKPENE Afiwa Dzigbodi